



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060287

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/04/2026 10H19 C:004400 I:26507

V/Email reçu le Jeudi 16/04/2026 à 10H19

SDC 'Noveo'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : NOVEO
81, AV. FRANCIS DE PRESSENSE
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N81 - LOGEMENT DE MR LECLERCQ AU 1ER ETAGE - TEL *06 67195037*

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT DE BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mme N. PUDDU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 16/04 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR LECLERCQ
DEPOSE DU SIPHON DE LA BAIGNOIRE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE 4 METRES D'EVACUATION A PLUSIEURS
REPRISES
REPOSE DU SIPHON
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 16/04/26 à 16H10 M. O. PAUTET

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060287

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,41	29,41
2,00	H. Personnel + RIDGID K50 le 16/04	2	124,98	249,96
TOTAL H.T.				279,37
T.V.A. a 10,00%				27,93
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>307,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.